

**FERME DES COMMUNES
ZAC DU BOURG DE SERRIS**

14, route de Meaux 77700 SERRIS

MICRO-BRASSERIE à SERRIS

Maître d'ouvrage : **« LES BRASSEURS DE LA BRIE »**
Marc DEVILLERS et Stéphane PACAUD
14, rue Courton Lavanderie 77515 POMMEUSE

Maîtrise d'œuvre : **Catherine GEOFFROY et Frank ZONCA** architectes d.p.l.g.
18, rue Duhesme 75018 PARIS tel : 01.46.06.58.01
« A comme architecte », Didier Ménage, conception bar et cuisine.
Hotel industriel Berlier, 15 rue J.B. Berlier, 75013 PARIS tel : 01.53.79.07.87

Bureau de contrôle : **APAVE M. Avoine**
35, grande allée du 12 février 1934 77186 NOISIEL tel : 01.60.37.55.36

BET Acoustique : **M. Mytnik**
GRUFFY 74540 ALBY/CHERAN tel : 04.50.77.60.04

Coordinateur Sécurité : **« A comme architecte », Didier Ménage.**
Hôtel industriel Berlier, 15 rue J.B. Berlier, 75013 PARIS tel : 01.53.79.07.87

**Cahier des Clauses Techniques Particulières
(CCTP)**

LOT 07 : PLA Cloisons Doublages

JUILLET 2000

DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS

SOMMAIRE

1	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES	1
1.1	Documents techniques de référence	1
1.2	Prescriptions techniques communes	2
1.3	Limites de prestations	2
1.4	Nature et origine des matériaux employés	2
1.5	Contrôle et vérification	2
1.6	Mise en oeuvre	3
1.7	Coordination	3
1.8	Ouvrages annexes	4
1.9	Habillages de rampants	5
1.10	Comportements au feu - performances acoustiques	5
1.11	Protections - gravois - nettoyages	6
1.12	Ouvrages divers	6
2	CONSISTANCES DES TRAVAUX	6
2.1	Isolations avec fixation mécanique sur ossature STIL doublage des murs	7
2.2	Isolations avec fixation mécanique sur ossature STIL doublage sous toiture	7

1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1.1 Documents techniques de référence

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux prescriptions des Règlements, Normes, Documents Techniques et Textes réglementaires de toutes sortes applicables aux éléments du programme constitutifs de l'opération projetée, tels que définis au Chapitre GEN: "Généralités concernant le projet applicables aux travaux de T.C.E."

1.2 Prescriptions techniques communes

L'Entreprise est réputée avoir une parfaite connaissance des documents descriptifs de T.C.E. et, en particulier, de ceux dont les ouvrages sont liés d'une quelconque manière à ceux du présent lot.

1.3 Limites de prestations

Les prestations du présent lot devront comprendre au minimum :

- la fourniture et la pose des différents matériaux et ouvrages tels que définis au devis descriptif et sur les plans
- la fourniture des échantillons
- le stockage des matériaux jusqu'à leur pose
- la protection des matériaux pendant les travaux
- les raccords de finition de toute nature avant la réception (nombre non limitatif)
- les nettoyages et l'évacuation réguliers des gravois pendant la durée du chantier
- les fournitures et les prestations annexes ou complémentaires, ne figurant pas au devis descriptif, mais qui sont indispensables pour une exécution complète des ouvrages du présent lot, pour être conformes aux meilleures règles de l'Art.

1.4 Nature et origine des matériaux employés

Les produits utilisés devront être incombustibles, un procès-verbal d'essai de réaction au feu délivré par le C.S.T.B. devra affirmer cette qualité d'incombustibilité.

Les produits seront livrés sur le chantier dans les emballages d'origine, fermés et étiquetés:

1.5 Contrôle et vérification

Les matériaux et leur mise en oeuvre seront soumis au bureau de contrôle. Le Maître d'Oeuvre se réserve en outre le droit de faire effectuer des essais, aux frais de l'Entrepreneur, et des prélèvements de matériaux sur les produits employés.

Les travaux ne seront réceptionnés que :

- s'ils présentent un fini absolu des faces permettant l'application directe des prestations prévues au lot Peinture
- une parfaite facilité de démontage et remontage, pour toutes zones prévues "démontables"
- un parfait alignement et affleurement des joints.

1.6 Mise en oeuvre

L'Entreprise devra prévoir tous scellements, suspentes et ossatures nécessaires quelle que soit la hauteur des doublages. Aucune plus-value ne sera accordée pour les difficultés provenant des canalisations ou gaines de tous ordres passant dans les vides des doublages.

Les fixations devront être réalisées par l'intermédiaire de vis et chevilles adaptées à la nature du support.

Les doublages seront posés après coulage et séchage des dalles de béton armé sur Domisol.

L'Entreprise devra donc toutes les coupes de rive et calfeutrements nécessaires y compris sur les murs ou cloisons présentant des arrondis.

De même, seront dus toutes découpes et calfeutrements pouvant résulter du passage de gaines ou de toute émergence, tels que lanterneaux, trappes d'accès ou autres.

L'Entreprise ne pourra élever aucune réclamation pour plus-value au cas où les murs ou cloisons ne seraient pas d'équerre (en particulier dans les bâtiments existants) ou les enduits parfaitement rectilignes.

L'Entreprise du présent lot est chargée à ses frais, risques et périls de toutes les sujétions qui entraînent l'exécution de ses ouvrages, à savoir :

- échafaudages
- mise en oeuvre de matériel de levage
- précontrôle des ouvrages, en temps utile, des autres corps d'état
- accès aux aires de stockage
- nettoyage en fin de travaux.

Protections des matériaux en cours de montage :

Toutes les protections nécessaires à la bonne conservation des matériaux en cours de montage, soit en ateliers, soit sur le chantier pour les parties non visibles (suspentes, ossatures, etc...) devront être prises.

Tolérances de pose :

Les tolérances de planéité et tolérances seront fixées par assimilation avec celles figurant au Cahier des Charges applicables aux travaux de plafonds suspendus du DTU.25.

1.7 Coordination

Au cours de la période de préparation, l'Entrepreneur du présent lot devra :

- réclamer les précisions utiles sur les types d'appareillages, les points de passage des canalisations (eau chaude, eau froide, chauffage, électricité, courants faibles) les bouches de

soufflage ou de reprise pour la climatisation, les emplacements des éclairages, les trappes de visite, etc...

- compléter les plans d'exécution des doublages avec calepins d'appareillage, détails et coupes à l'appui, à partir des plans et dessins du projet et des renseignements ci-avant mentionnés

- remettre dans les mêmes conditions aux autres Entreprises intéressées les plans d'exécution des doublages et autres ouvrages de son lot avec toutes les précisions nécessaires à guider ces Entreprises dans la préparation des ouvrages pouvant avoir une influence sur la pose des doublages.

- Interroger l'acousticien sur les modes de pose.

A aucun moment durant le chantier, le titulaire du présent lot ne pourra se prévaloir d'une absence de coordination ou d'un manque de renseignements pour ne pas effectuer des travaux ou des fournitures lui incombant ou pour se soustraire à la fourniture des renseignements ou des plans d'exécution de sa spécialité nécessaires aux autres corps de métier, pour la poursuite de leurs travaux.

1.8 Ouvrages annexes

a -Détails de raccordements et joints

Tous détails de raccordements, en angles ou en T, seront conformes aux prescriptions du fabricant avec renforts métalliques, de même que tous détails de mise en oeuvre, en général, renforts localisés pour fixations diverses, etc... raccords avec les fenêtres.

Les joints d'assemblage seront particulièrement soignés et traités selon la technique Placoplâtre (bande + enduit) pour recevoir l'application directe des travaux de peintures, compris ponçage, étant précisé que les bandes armées seront proscrites pour l'exécution des joints creux et angles.

b -Sujétions annexes

Les ouvrages dus au présent titre comprennent toutes sujétions annexes telles que :

- Traçage et implantation
- Toutes suspentes spéciales en fonction des différentes hauteurs ou natures de supports
- Fourniture et pose de renforts intérieurs invisibles, selon besoins
- Barrières cf/isophoniques de recoupement des vides, en matériaux m0
- Fourniture et pose d'ossatures spéciales à la demande pour obtenir les configurations

telles que représentées aux plans et détails joints au dossier, toutes sujétions pour formes circulaires, etc...

- Profils d'encadrement droits ou circulaires au pourtour des ouvrages du présent lot ou en liaison sur d'autres éléments

- Pose éventuelle de pieuvres ou fourreaux du lot électricité, en liaison avec l'entreprise de ce lot
- Pose des châssis, trappes, etc..., Fournis par les entreprises des autres c.e. et inclus dans les ouvrages du présent lot
- Réservations et percements pour mise en place des différents appareils incorporés (éclairage, sonorisation, climatisation, ou autres), pour les besoins des lots techniques
- Tous autres menus ouvrages à la demande pour une parfaite finition répondant aux tolérances de planéité imposées par les documents de référence, les surfaces livrées devant être aptes à recevoir l'application directe des travaux de peinture, sans apprêts complémentaires.

Par ailleurs, l'Entrepreneur du présent lot se rapprochera en particulier des Entreprises des lots "Menuiserie bois et Gros Œuvre" pour toutes mises au point de détail en relation avec leurs ouvrages respectifs.

Nota : Il est précisé qu'aucune tranchée ne sera admise dans les panneaux de Placoplâtre pour passage de câbles ou canalisations.

Nota : les percements et liaisons dans le placo, ne devront pas lier le placo au mur, cela pour éviter toute transition des sons par les câbles et supports.

1.9 Habillages de rampants

Les habillages de rampants en plaques de plâtre, y compris isolations, sont à prendre en compte au titre du présent lot, selon la nomenclature qui suit et les indications des plans.

Préparation des supports existants

Pour tous les ouvrages à exécuter au présent titre, l'Entreprise devra préalablement effectuer toutes préparations des supports existants pour permettre la réalisation des prestations dont elle a la charge, dans les règles de l'Art.

Ces préparations comprendront :

- le piochement des enduits existants menacés de décollement ou présentant des traces d'humidité non compatibles avec les ouvrages de finition
- le piochement de ces enduits et éventuellement de leurs supports pour permettre la mise à niveau des ouvrages conformément aux indications des plans et détails joints au Dossier de Consultation, etc...
- et toutes sujétions annexes dans cet objectif, sans aucune réserve.

1.10 Comportements au feu - performances acoustiques

Les comportements au feu et les performances acoustiques à obtenir pour les ouvrages du présent lot seront conformes aux prescriptions des documents de référence dans la catégorie des locaux constituant le présent programme, tels qu'exprimés dans la notice de sécurité, le rapport APAVE et le Cahier des Charges Acoustiques joints au Dossier de Consultation.

1.11 Protections - gravois - nettoyages

L'Entreprise doit les protections, l'évacuation de ses propres gravois jusqu'aux bennes mises à disposition par le Gros Œuvre (lequel en doit la gestion, au titre du compte Prorata) et le nettoyage de ses ouvrages et des locaux dans les conditions exposées au Chapitre GEN : "Généralités concernant le projet applicables aux travaux de T.C.E.", faisant référence au P G C S P S (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) joint en annexe au Dossier de Consultation.

1.12 Ouvrages divers

Toutes les sujétions et ouvrages annexes, découlant des indications des plans et détails ou des prescriptions des divers documents constituant le Dossier de Consultation, seront distinctement détaillés et chiffrés dans la proposition de l'Entreprise.

Dans le cas contraire, ils seront considérés comme étant inclus aux prix unitaires des différents ouvrages.

2 CONSISTANCES DES TRAVAUX

Ces doublages acoustiques seront de type PLACOLAINE MUR - des Ets PLACOPLATRE, compris toutes sujétions de mise en œuvre selon avis technique et recommandations du fabricant telles que :

- conditions de stockage
- instructions de montage (collage sur murs neufs du Gros Œuvre ou pose sur ossature contre murs existants)
- dispositions spéciales au pourtour des pièces humides (semelles plastiques, pare-vapeur)
- assemblages et liaisons en angles, raccords sur sols, murs et plafonds
- traitement des joints selon la technique Placoplâtre (bandes enduites et poncées, pour recevoir l'application directe des apprêts du peintre)
- traitement des angles par bandes spéciales renforcées, profils métalliques à la demande (étant précisé que, dans le cas d'un doublage ne couvrant pas la totalité d'un panneau et formant saillie à son interruption, la rive d'épaisseur sera arrêtée par un profil spécial de calfeutrement, bois ou métal, selon dispositions à soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre)
- mise en œuvre de profils spéciaux de raccordement, en cas de démarrage d'une cloison sur la tranche d'un doublage
- découpes et raccords pour incorporations des lots techniques, etc...

Suivant indications des plans et détails joints au dossier de consultation :

Isolations avec fixation mécanique sur ossature STIL cloison et doublage

type D1 :

- Placolaine (de roche) 10/50
- Ba13

localisation : Cuisine et sanitaires

type D2 :

- Placolaine (de roche) 10 cm

localisation : Salles et mezzanines

type D3 :

- 3 BA15 (côté salle)
- 2 BA15 (côté sas)
- laine minérale de 50, densité 30kg/m³
- montants M90 doublés et rails R90 tous les 0.50m

localisation : SAS 2

Voir plans et rapport acoustique

Les plaques de parement de ces doublages seront de type PLACOMARINE sur tous les locaux humides.

Dans les autres locaux, elles seront de type PHD - BA 13

Toutes sujétions d'adaptation seront prévues sur les ossatures en fonction de l'état des murs existants pour passage de câbles ou canalisations.

Isolations avec fixation mécanique sur ossature STIL doublage sous toiture

- Suspentes réglables et ossature invisible, pour fixation sous planchers de toutes natures, selon les hauteurs de plénums prévues aux plans
- Habillages par une plaque de BA 13 entre 2 plaques de BA 18, vissées sur les ossatures ci-dessus
- Isolation par 2 couches croisées de laine minérale de 100 mm chacune, avec pare-vapeur
- Tous ouvrages annexes, avec toutes sujétions de tiges élastiques type Phonistar et laudes élastiques type CDM (Acousystem).

localisation : Suivant rapport acoustique et indications des plans et détails joints au Dossier de Consultation

Et d'une manière générale, en raccordement entre tous les doublages prévus au présent lot, ou entre ceux-ci et les planchers non doublés, l'ensemble suivant indications des plans et détails joints au Dossier de Consultation

